

SR

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2020

Commune de Pouzauges

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note est également disponible sur le site internet de la commune (<http://www.pouzauges.com/>).

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. L'article L1612-2 du code général des collectivités territoriales impose une date limite de vote du budget primitif avant le 15 avril, et lors d'une année de renouvellement des organes délibérants, avant le 30 avril, il est transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 est voté le 10 février 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité:

- D'un côté, la section de fonctionnement (gestion des affaires courantes),
- De l'autre, la section d'investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

1. La section de Fonctionnement

a. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (location de la salle polyvalente, des loyers communaux) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses participations.

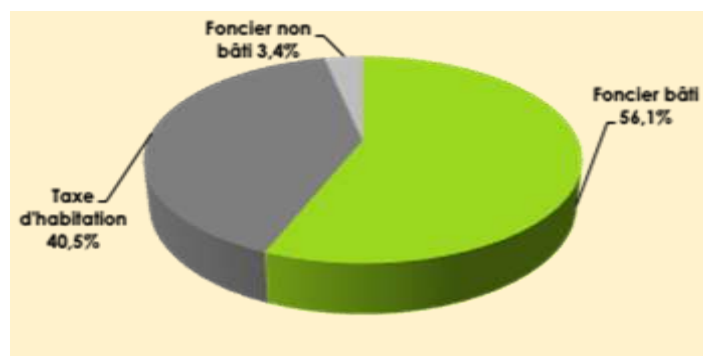
Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- La fiscalité
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Fiscalité communale : durant le mandat 2014-2020, il a été décidé de **ne pas augmenter** les taux des impôts locaux :

	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017	Taux 2018	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	14,63 %	14,63 %	14,63 %	14,63 %	14,63 %	14,63 %	14,63 %
Taxe Foncier Bâti	15,66 %	15,66 %	15,66 %	15,66 %	15,66 %	15,66 %	15,66 %
Taxe Foncier Non Bâti	42,01 %	42,01 %	42,01 %	42,01 %	42,01 %	42,01 %	42,01 %

Répartition du produit fiscal 2019 :



Dotations versées par l'Etat : la dotation forfaitaire représente en 2019, 63,8 % de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF):

DGF en K€	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation Forfaitaire	721	598	526	509	491
Evolution en K€	-116	-123	-71	-17	-18
Dotation de Solidarité Rurale	227,3	230,9	247,1	260,5	267,8
Evolution en K€	24	4	16	13	7
Dotation Nationale de Péréquation	17,0	15,3	13,8	12,4	11,2
Evolution en K€	-2	-2	-2	-1	-1
TOTAL des dotations	965	844	787	782	770
Evolution en K€	-94	-121	-57	-5	-12

Les recettes de fonctionnement 2020 représentent 7 235 035,20 €.

Recettes de fonctionnement	Budget 2020
ATTENUATIONS DE CHARGES	13 000,00 €
PRODUITS DES SERVICES, DOMAINE ET VENTE DIVERSES	79 000,00 €
IMPOTS ET TAXES	4 013 396,00 €
DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	1 064 060,00 €
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	80 000,00 €
EXCEDENT AFFECTE	1 985 579,20 €
OPERATIONS D'ORDRES	140 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 375 035,20 €

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les salaires du personnel municipal, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement 2020 représentent 7 235 035,20 €.

Dépenses de fonctionnement	Budget 2020
CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 270 808,22 €
CHARGES DE PERSONNEL	1 760 000,00 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	828 142,00 €
CHARGES FINANCIERES	210 000,00 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €
DEPENSES IMPREVUES	160 000,00 €
OPERATIONS D'ORDRE	3 136 084,98 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 375 035,20 €

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement (soit 3 136 084,98 €) constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement.

2. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- **en dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- **en recettes** : deux types de recettes coexistent :
 - Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement),
 - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public).

Le Plan Pluriannuel d'investissements depuis 2014 se décompose ainsi :

En K €	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Acquisition de terrains et travaux divers	84	3	84	82	1	6
Acquisition de matériels et mobiliers	86	140	82	66	73	157
Bâtiments communaux	96	76	309	118	191	331
Voirie et réseaux	714	255	910	544	242	524
Aménagements sportifs	570	83	35	626	29	91
Vieux Château	7	2	0	10	11	214
Eclairage public - Effacement des réseaux	12	5	4	2	40	12
Etudes – aides	20	13	0	3	1,5	1,5
Travaux en régie	199	145	140	102	69	66

De 2014 à 2019, la commune de Pouzauges a réalisé **8 184 518 €** de travaux et d'aménagement pour préserver et améliorer le cadre de vie de Pouzauges.

Dépenses investissement 2020 en K€		Recettes investissement 2020 en K€	
Remboursement des emprunts et caution	594	Dotations (TVA, TAM), remboursements divers (caution, prêt)	246
Opérations d'équipements	5 645	Subventions	989
<i>Dont RAR 2019 (1)</i>	<i>2 858</i>	<i>Dont RAR 2019 (1)</i>	<i>294</i>
Subvention accession	15	CAF brute dégagée du fonctionnement	2 736
Déficit antérieur	201	Excédent de fonctionnement (2)	1 164
Dépenses imprévues	140	Emprunt et dettes assimilées	1 200
		<i>Dont RAR 2019 (1)</i>	<i>1 200</i>
Opérations d'ordres	440	Opérations d'ordres	700

(1) Les restes à réaliser (RAR) sont des engagements pris au budget 2019.

(2) Concernant la ligne «excédent de fonctionnement »: *Le résultat de la section de fonctionnement étant, conformément à l'instruction comptable et budgétaire M.14, affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement compte tenu des restes à réaliser, il est décidé lors du vote du budget d'affecter partiellement l'excédent d'exploitation au financement des dépenses d'investissement, par une inscription en recettes de 1 164 222,99 € au compte «Excédent de fonctionnement capitalisé»*

La section d'investissement 2020 s'équilibre pour un montant de 7 034 993,07 €.

Le programme d'opérations d'équipement 2020 de **2 872 100 €** se décompose :

- Eco-pass (subvention d'accès à la propriété) 15 K€
- Acquisition de terrains 50 K€
- Acquisitions de matériels et mobiliers 120 K€
- Bâtiments communaux 640 K€
- Voirie et réseaux 348 K€
- Aménagements sportifs 1 280 K€
- Vieux Château - Donjon 20 K€
- Eclairage publics..... 10 K€
- Aménagements urbains 319 K€
- Travaux en régie..... 70 K€

3. Endettement en stock

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
En cours de dette au 31/12 en K€	6 287	5 830	5 359	4 867	4 340	3 796
Encours par habitant en €	1 107	1 019	941	854	761	664

4. Conclusion

Le budget 2020 constate la poursuite des projets dont les études et les travaux ont été réalisés durant le mandat 2014-2020 (Création d'un Espace de Vie Sociale des remparts, travaux de consolidation au Donjon, réaménagement de la petite enfance, aménagement des annexes du 24 place de l'église, l'effacement des réseaux du Haut de le ville, réhabilitation de la salle Largeteau, renforcement de la digue au lac), tout en sachant qu'il faut rester vigilant, en raison d'un contexte contraint et incertain des financements publics :

- Les incertitudes qui pèsent sur certaines dotations, qui représentent pourtant une part non négligeable dans les recettes de fonctionnement du budget communal (impact de la réforme de la DGF -Dotation Globale de Fonctionnement).
- L'évolution du rôle de l'intercommunalité : les communes sont de plus en plus incitées financièrement à réaliser des transferts de compétence.